

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize le 4 avril à 18h45

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Présents: **MM. ROUX, CHARBONNIER, Mme CHAUVY, M GRENIER, Mmes CHEPTOU, TEXIER LAGARDE, MM LACORRE, DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, GIRAULT, MM PICHÉRI, BLANCHÉTON,**

**Excusés : MME FAUCHER, M FAURE**

**Pouvoirs : MME FAUCHER à MME CHAUVY, M FAURE à M PICHÉRI**

Secrétaire de séance : Joseph DEVOYON

### Ordre du jour

- Vote du compte de gestion de l'exercice 2015
- Vote du compte administratif de l'exercice 2015
- Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2015
- Vote des taux des taxes locales 2016
- Budget primitif 2016
- Subvention de fonctionnement aux associations
- Indemnités du maire et des adjoints
- Participation financière aux voyages des collégiens
- Participation financière aux concerts des jeunes musicales de France
- Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
  
- Questions diverses

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2016. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des conseillers.

#### ▪ **Délibération n° 2016-009 : Approbation des comptes de gestion 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées pour les comptes de gestion présentés : budget principal et budget annexe transports scolaires

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour le budget principal et le budget annexe transports scolaires pour l'exercice 2015.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

▪ **Délibération n° 2016-010 : Approbation du compte administratif 2015 du budget principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif 2015 pour le budget principal qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	763 485.34€
RECETTES	874 921.09€
RESULTAT 2015	+ 111 435.75€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0€
RESULTAT CUMULE	+ 111 435.75€

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	183 442.27€
RECETTES	282 255.85€
RESULTAT 2015	98 813.58€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	28 898.75€
RESULTAT CUMULE	+ 127 712.33€

*Avant de procéder au vote, Gérard PICHERIT prend la parole et s'adresse à l'ensemble des conseillers. Il fait état d'un résultat à la section de fonctionnement plutôt satisfaisant cependant il rappelle qu'en 2015 des mesures ont été prises par les élus majoritaires afin de maîtriser les coûts de la section de fonctionnement, il souligne le choix d'une formule unique auprès du fournisseur Transgourmet, rapporte que ce choix a été fait en partie pour des raisons d'économie et constate aux vues des crédits consommés à l'article 60623 que l'économie n'est pas significative.*

*En outre il rappelle qu'auparavant la gestion privilégiait les produits locaux et les circuits courts. Il trouve fort dommage que ces choix ont été abandonné.*

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Maurice CHARBONNIER, premier adjoint au Maire qui fait procéder au vote.

Après délibération, à 3 abstentions et 11 voix pour, le conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du budget principal.

▪ **Délibération n° 2016-011 : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe transports scolaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif 2015 pour le budget annexe transports scolaires qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	33 212.32€
RECETTES	33 212.32€
RESULTAT 2015	0.00€
EXCEDENT NEGATIF REPORTE	1.38
RESULTAT CUMULE	-1.38

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 356.12€
RECETTES	10 514.81€
RESULTAT 2015	6 158.69€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	27 400.90€
RESULTAT CUMULE	33 559.59€

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Maurice CHARBONNIER, premier adjoint au Maire qui fait procéder au vote.

Après délibération, à 14 voix pour, le conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du budget annexe transports scolaires.

▪ **Délibération n° 2016-012 : Affectation des résultats 2015 budget principal**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2015 tels qu'ils viennent d'être énoncés lors du vote du compte administratif, en concordance avec ceux arrêtés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Résultat fonctionnement 2015 : + 111 435.75€

Résultat cumulé investissement : + 127 712.33€

Restes à réaliser exercice 2015 :-dépenses : 8 031.20€

M. le Maire propose :

-affectation au budget primitif 2016 du résultat de fonctionnement 2015 en recettes d'investissement recettes, article 1068 pour la somme de **111 435.75€**

-la reprise au budget primitif 2016 du résultat d'investissement cumulé en d'investissement à l'article 001 (excédent antérieur reporté) pour la somme de **127 712.33€**.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

-l'affectation au budget primitif 2016 du résultat de la section de fonctionnement en recettes d'investissement à l'article 1068 pour la somme de **111 435.75€**

-la reprise au budget primitif 2016 du résultat d'investissement cumulé en recettes d'investissement à l'article 001 (excédent antérieur reporté) pour la somme de **127 712.33€**

▪ **Délibération n° 2016-013 : Affectation des résultats 2015 budget annexe transports scolaires**

Monsieur le Maire rappelle les résultats pour l'exercice 2015 au budget annexe transports scolaires. :

Résultat de la section de fonctionnement 2015 : 0.00€  
Résultat cumulé de la section de fonctionnement : -1.38€  
Résultat cumulé de la section d'investissement : + 6 158.69€  
Excédent d'investissement antérieur reporté : 27 400.90€  
Résultat d'investissement cumulé : 33 559.59€

M. le Maire propose de reprendre les éléments comme suit :

-affecter les 1.38€ en déficit d'exploitation reporté à l'article 002 en dépenses

-33 559.59€ en recettes d'investissement au 001

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

Approuve les propositions de reprise des résultats comme énoncés ci-dessus.

▪ **Délibération n° 2016-014 : vote des taux d'imposition 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le vote des taux d'imposition 2016. Il rappelle d'une part les taux, les bases et les produits 2015 pour la taxe d'habitation (TH) la taxe foncière sur le bâti (TFB), et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB).

Rappel des taux, bases et produits 2015 :

	BASE 2015	TAUX 2015	PRODUIT
TH	1 320 000	15.95%	210 540€
TFB	778 200	19.75%	153 695€
TFNB	54 100	63.26%	35 305€
			<b>399 540€</b>

Monsieur le Maire présente les bases et les produits pour l'année 2016 et propose une hausse du taux de :

-1,5% pour la taxe d'habitation,  
-3,5% pour la taxe foncière bâti  
-1% pour la taxe foncière non bâti.

	BASE 2016	TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU
TH	1 448 000	16.19%	234 431.20€
TFB	798 800	20.44%	163 274.72€
TFBN	54 900	65.91%	36 184.59€
			<b>433 891€</b>

**Après délibération, à 12 votes pour et 3 votes contre, le Conseil Municipal décide :**

-appliquer la hausse des taux comme proposé ci-dessus et d'inscrire la somme de 433 891€ à l'article 73111 du budget primitif 2016.

▪ **Délibération n° 2016-015 : vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2016 présenté par chapitre comme suit.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	242 700€
Chapitre 012	Charges de personnel	472 310€
Chapitre 65	Charges de gestion courante	89 194€
Chapitre 014	Atténuation de produits	8 840€
Chapitre 66	Charges financières	19 330€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	600€
Chapitre 023	Virement à la section investissement	10 768€
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 242€
Total		<b>844 984€</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 70	Produit des services du domaine	136 750€
Chapitre 73	Impôts et taxes	477 591€
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	208 538€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	16 100€
Chapitre 013	Atténuation de charges	2 500€
Chapitre 76	Produits financiers	5€
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 500€
Total		<b>844 984€</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés-cautions	48 930€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	21 000€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	274 500€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	49 500€
Total		<b>393 930€</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		
001	Excédent antérieur reporté	127 712.33€
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	132 435.75€
Chapitre 13	Subventions investissement	29 500€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	92 271.92€
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	10 768€
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	1 242€
Total		<b>393 930€</b>

*Gérard PICHERT, conseiller, prend la parole et s'adresse à Monsieur le Maire :*

*Il souhaite connaître la raison pour laquelle la section investissement est présentée au chapitre sans document détaillé contrairement à la section de fonctionnement.*

*A ceci Monsieur le Maire répond que le budget étant voté au chapitre, après explication orale des projets, il ne sent pas l'obligation de fournir un document recensant les diverses opérations d'investissement envisagées sur l'exercice 2016.*

*Face à ce qu'ils qualifient de « manque d'informations », les trois élus minoritaires s'abstiennent de voter.*

**Après délibération, à 12 votes pour et 3 abstentions,** le Conseil Municipal approuve au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif 2016 proposé.

▪ **Délibération n° 2016-016 : vote du budget primitif 2016 – transports scolaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget annexe primitif transports scolaires 2016 présenté par chapitre comme suit.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	13 950€
Chapitre 012	Charges de personnel	18 000€
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	10 515€
Total		<b>42 465€</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	38 108€
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	4 357€
Total		<b>42 465€</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre 21	Acquisitions diverses (pneus neige, etc...)	39 716.67€
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	4 357€
Total		<b>44 073.67€</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	33 558.67€
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	10515€
Total		<b>44 073.67€</b>

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve** au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif annexe transports scolaires 2016 proposé.

▪ **Délibération n° 2016-017 : Subvention de fonctionnement aux associations**

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter les subventions aux associations qui seront inscrites au budget principal 2016.

Associations	Proposition 2016
Entente Aureil Eyjeaux Foot	500 €
Côté fil Côté cadre	150 €
Anciens combattants	80 €
Judo	300 €
Comité des loisirs	300 €
Les marmottes se réveillent -théâtre	120 €
Contretemps danse	200 €
Gym Tonic	120 €
Farandole	200 €
Jeunes agriculteurs	110 €
GVA Féminin	80 €
GVA Masculin	80 €
Comice agricole	80 €
ACCA	260 €
Pêche	150 €
Croqueurs de pommes	110 €
Fnath	80 €
Face	150€
N3L-foyer de Feytiat	250 €

Amicale des pompiers Pierre Buffière	50 €
Pep	50 €
Pétanque	110€
Tennis aureil	150 €
Coopérative scolaire	450€
Lieutenants de l'ouvèterie	50€
Voyage collège Pierre Buffière	650€

Voyage école Eyjeaux	1 000€
<b>TOTAL</b>	<b>5 720€</b>

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve** l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations telles énoncées dans le tableau proposé et l'inscription de la somme totale de 5 720€ à l'article 6574 du budget primitif 2016.

▪ **Délibération n° 2016-018 : Indemnité du maire et des adjoints :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les modalités de détermination des indemnités de fonction changent. Par principe les indemnités seront fixées par la loi, il ne s'agira plus d'un maximum.

Pour les communes entre 1 000 et 3 499 habitants, cette indemnité du maire est fixée à 43% de l'indice 1015 et celle des adjoints à 17% de l'indice brut 1015.

Cependant à la demande du maire, le conseil municipal peut décider de diminuer cette indemnité.

Pour les communes ayant fixées un taux inférieur au maximum prévu par la loi, le conseil municipal doit délibéré pour le maintien des indemnités au taux définis antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur le Maire rappelle le taux arrêté pour les indemnités du maire et celle des adjoints, lors de la prise des fonctions de l'équipe municipale en 2014.

-38.7% de l'indice brut 1015 pour Monsieur le Maire

-14.85% de l'indice brut 1015 pour les adjoints

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve** le maintien des taux votés à la délibération 2014-017 pour le calcul des indemnités du maire et des adjoints.

▪ **Délibération n° 2016-019 : Participation financière aux voyages des collégiens**

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de subvention que lui a adressée le collège de Pierre Buffière pour deux séjours

-voyage en Espagne pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. Huit élèves sont concernés

-voyage en Irlande pour les élèves de 4<sup>ème</sup>. 13 élèves sont concernés

Monsieur le Maire rappelle le soutien financier apporté à ces projets au cours des années précédentes et propose au conseil de subventionner les élèves de classe de 4<sup>ème</sup> à hauteur de 50€ par enfant, soit la somme de 650€ qui sera inscrit à la ligne 6574 de la section de fonctionnement.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte** la proposition de Monsieur le Maire, attribue la somme de 650€ pour le voyage en Irlande, somme qui sera versée directement au collègue Fernand Lagrange de Pierre Buffière et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

▪ **Délibération n° 2016-020 : Participation financière aux concerts des Jeunesses Musicales de France**

Dans un courrier en date du 9 janvier 2016, la délégation JMF de St Paul nous fait état de la participation de 181 enfants de l'école d'Eyjeaux aux 3 concerts programmés en 2015 et nous annonce la programmation de trois concerts pour l'année 2016.

Dans le but de pérenniser l'accès à la culture musicale, Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire la participation de la commune pour 2016 sur la base de 1€ par enfant assistant aux concerts, de mettre à disposition le car communal pour le transport des élèves de l'école d'Eyjeaux et d'attribuer à la délégation une subvention de fonctionnement d'un montant de 50€.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

-reconduire la participation financière de la commune à hauteur de 1€ par enfant assistant aux concerts, participation qui sera directement versée à la délégation après chaque manifestation. De ce fait, la délégation s'engage à déduire la participation communale dans le tarif appliqué auprès des élèves scolarisés à d'Eyjeaux. Après chaque concert, un état des présences sera adressé au secrétariat de la mairie d'Eyjeaux afin de permettre le versement de la participation financière.

-mettre à disposition le car communal pour le transport des élèves.

-attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50€. Le conseil précise que ladite somme sera inscrite au budget primitif 2016 à l'article 6574.

▪ **Délibération n° 2016-021 : Contrat groupe statutaire du Centre de Gestion**

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

-Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1984 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

-Vu le code des assurances

-Vu le code des marchés publics

Le Maire expose :

L'opportunité pour Eyjeaux de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal**

Décide :

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne est habilité à souscrire pour le compte de la commune d'Eyjeaux des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▪ **agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :**

-décès

-accident du travail – maladies professionnelles

-Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

▪ **agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :**

-accident du travail – maladies professionnelles

-Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune d'Eyjeaux une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Régime du contrat : Capitalisation

- **Délibération n° 2016-022 : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre de l'avancement de grade**

Dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire propose donc que la commune d'Eyjeaux crée le poste correspondant ce à compter du 4 avril 2016 et de prévoir la dépense au budget.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

-la création à compter du 4 avril 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

-que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2016.

Questions diverses :

Jean-Louis BLANCHETON s'adresse à monsieur le Maire, il souhaite connaître à quelle date aura lieu l'ouverture du bar restaurant.

Monsieur le Maire indique que M et Mme DA SILVA ont rencontrés quelques difficultés qui ont retardés leurs dossiers et qu'il espérait une ouverture en mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.